

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

N°

B

INFORMATIONS

NOUVEL ADHÉRENT ☐

Comment avez vous eu connaissance de Syrinx ?

ADHÉRENT 2025-2026 ☐

ÉLÈVE

NOM :	PRENOM :	DATE DE NAISSANCE/...../.....
-------	----------	--

	@MAIL :
---	---------

ADRESSE :	PROFESSION :
-----------	--------------

POUR LES MINEURS INFOS DU RESPONSABLE LÉGAL :

NOM :	PRENOM :	
-------	----------	---

@MAIL :

ACTIVITÉ(S)

☐ ADHÉSION 10€
(OBLIGATOIRE)

☐ ATELIER SUPP.
96€

☐ ATELIER XL SUPP.
35€

☐ CHANT SATURÉ
250€

☐ RÉDUCTION 10%

TOTAL : €

☐ FORFAIT COURS 630€ ☐ FORFAIT ATELIER 325€ ☐ FORFAIT ATELIER XL 265€

☐ EVEIL MUSICAL 200€ ☐ EVEIL INSTRUMENTAL 300€

COURS	INTERVENANT	JOUR	HORAIRE
.....			h.....
.....			h.....
ATELIER(S)	INTERVENANT	JOUR	HORAIRE
.....			h.....
.....			h.....

DATE DE DÉBUT DES COURS :/...../.....

RGLT	MONTANT	BANQUE	N° CHÈQUE	ANCV/ESPECE/PASSC	DATE DE REMISE	DATE ENCAISSEMENT	OBSERVATIONS
1X							
CHQ1							
CHQ2							
CHQ3							
CHQ4							
CHQ5							
CHQ6							
CHQ7							
CHQ8							
CHQ9							
CHQ10							

☐ JE SOUHAITE ACCORDER UN PEU DE TEMPS
BÉNÉVOLEMENT POUR AIDER L'ASSOCIATION SI BESOIN



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS MUSICAUX SYRINX

ASSOCIATION LOI 1901

Pour la saison 2026/2027, les activités de l'association (cours individuels, cours d'ensemble et ateliers) s'étaleront du 14 Septembre 2026 au 11 Juin 2027. Durant les vacances scolaires l'établissement est fermé, sauf pour le fonctionnement administratif, les projets spécifiques et les mises à disposition des locaux.

Pas d'activité pédagogique sur les jours fériés:

Mercredi 11 Novembre, Lundi 29 Mars, Samedi 1er Mai, Samedi 8 Mai, Jeudi 6 Mai et Lundi 17 Mai.

Sauf aménagement spécifique communiqué en amont, les rattrapages liés aux éventuelles absences des intervenants (hors maladie ou raison conventionnelle) pourront se faire entre le 14 juin et le 25 Juin.

L'adhésion ANNUELLE à l'association est obligatoire et entièrement due quelle que soit la date d'inscription

La fiche d'inscription est un engagement qui suppose d'avoir fixé de façon ferme et définitive avec l'intervenant.

Le règlement se fait le jour de l'inscription:

En espèce.

par chèques, libellés à l'ordre de « Ateliers Musicaux Syrinx » : 10 mensualité max. en début d'année.

L'ensemble des chèques doit être obligatoirement remis à l'accueil le jour de l'inscription, avec les dates d'encaissement inscrites au dos du chèque.

par chèques-vacances : ANCV. *Si nom différent, copie carte d'identité + attestation du donateur obligatoire*

Toute année commencée reste due.

Toute demande de remboursement pour l'arrêt des activités pour cas de force majeure (mutation, longue maladie, déménagement, accident de la vie, chômage) doit obligatoirement faire l'objet d'un courrier accompagné d'un justificatif pour être étudiée par le Conseil d'Administration de Syrinx.

En cas d'absence de l'adhérent ou de l'intervenant, que se passe-t-il?

Si je manque mon cours : Les cours manqués ne seront ni récupérés ni remboursés.

Maladie longue: Remboursement des séances manquées sur présentation d'un certificat médical.

Si mon intervenant est absent : Il s'absente sur une période courte (tournée ou autre..): Les cours et ateliers sont rattrapés en accord avec l'intervenant

Maladie: Cours non rattrapé sauf accord de l'employeur.

Maladie longue ou absences longues (congé maternité, paternité, sans solde..): Après étude par le conseil d'administration, une solution sera apportée, privilégiant si possible le remplacement de l'intervenant durant son absence.

Droit à l'image

Je soussigné(e) Mme, M:

☐ Autorise les Ateliers Musicaux Syrinx

la reproduction de mon image ou celle de mon ou mes enfant(s) pour l'utiliser à des fins d'exposition, de représentation et de communication extérieure (plaquettes, revues de presse, site internet de l'association, affiches dans le cadre de la promotion de l'association, sous réserve que les clichés photographiques utilisés soient bien réalisés au sein des activités de l'association.



Signature de l'adhérent
ou du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le/...../..... à Poitiers